

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 38 (1946)
Heft: 6

Artikel: Les syndicats uniques en Autriche
Autor: Burckhardt, Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'étaient emparés. Ces entreprises et les autres biens tombent-ils également sous le coup des dispositions de Potsdam? Sur ce point, les Alliés ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord.

Les dissensions entre les grandes puissances ont eu également leurs répercussions sur la situation économique de l'Autriche, ce petit pays si durement éprouvé.

En bref, la situation de l'économie autrichienne — et, partant, celle des ouvriers et des employés autrichiens — est telle qu'on ne voit pas comment elle pourrait être améliorée sans de profondes réformes, en particulier sans la suppression des lignes de démarcation et du régime d'occupation. L'Union syndicale autrichienne se trouve ainsi en face de problèmes pratiquement insolubles. Sans une aide suffisante de l'extérieur, on ne saurait songer à une véritable reconstruction de l'économie autrichienne, ni même à maintenir l'état de choses actuel, ce qui n'est pas peu dire!

Les syndicats uniques en Autriche

Par *Martin Burckhardt*

Si l'on veut se faire une idée exacte du sort des syndicats autrichiens et de la forme actuelle de leur organisation, il ne faut pas perdre de vue que tous les Etats belligérants et tous les pays touchés par la guerre ont été obligés, et le sont encore aujourd'hui dans une large mesure, de concentrer à l'extrême toutes leurs forces, règle à laquelle les syndicats n'ont pas échappé. En ce qui concerne l'Autriche, il ne faut pas oublier non plus qu'en février 1934 déjà, autrement dit quatre ans avant l'invasion nazie, les syndicats chrétiens qui existaient à côté des grands syndicats libres, ainsi que quelques fédérations nationalistes allemandes (représentant au total à peu près un dixième de l'ensemble du mouvement syndical) avaient été groupés en une collectivité de droit public appelée *syndicat unique*. L'évolution dans ce sens se poursuit sous d'autres aspects après l'invasion nazie — ainsi que le montre l'article ci-dessous, dû à la plume d'un syndicaliste vivant et militant en Autriche — et conduisit à la forme d'organisation rigide que possèdent actuellement les syndicats autrichiens. *Rim.*

Le 9 avril 1945, Vienne a été occupée par les Russes et, partant, délivrée du national-socialisme. Le 15 avril déjà, les hommes de confiance de l'ancien mouvement syndical se réunirent pour discuter la restauration du mouvement syndical en Autriche. Pendant qu'on se battait encore à l'ouest de la capitale, tous les préparatifs avaient déjà été faits, à Vienne même, en vue d'une reconstitution du mouvement syndical autrichien. D'anciens syndicalistes libres (socialistes), des communistes et des membres du Parti populaire (auparavant Parti chrétien-social) s'étaient rassemblés pour

jeter les bases d'une nouvelle Union syndicale autrichienne. Ils décidèrent alors de créer une Union syndicale homogène et au-dessus des partis, une organisation groupant tous les ouvriers et tous les employés.

Le 30 avril 1945, le comité d'initiative reçut de l'officier de l'Armée rouge qui commandait alors la ville de Vienne l'autorisation écrite de fonder l'Union syndicale autrichienne, ce qui fut entrepris sur-le-champ. Tout d'abord, l'Union syndicale limita son champ d'activité à la ville de Vienne et à ses environs immédiats, les possibilités de communication étant devenues très précaires par suite des destructions dues à la guerre. Après la libération de la capitale, tout le trafic était paralysé, y compris les lignes de tramway. Bien que Vienne n'ait pas subi le même sort que Budapest, elle a toutefois beaucoup souffert des bombardements et des opérations militaires. En se retirant, les hordes de S. S. avaient mis le feu à de très nombreux bâtiments et détruit tout ce qui pouvait l'être.

Le trafic ne fut rétabli que lentement. Plus tard également, les possibilités de se rendre en Basse-Autriche et, par la suite, dans le Burgenland, demeurèrent très restreintes. Ce sont les territoires qui font maintenant partie de la zone russe. Quant au reste de l'Autriche, il était séparé hermétiquement de la zone russe par les lignes de démarcation. De l'autre côté de la ligne de démarcation cependant, la classe ouvrière avait commencé, de son propre chef, à reconstruire le mouvement syndical. Ce fut notamment le cas en Styrie, où l'action syndicale se révéla bientôt très efficace, plus particulièrement dans la partie qui avait été également occupée par les Russes au cours des premiers mois. Ce n'est qu'en dernier lieu que le mouvement syndical put reprendre son activité au Tyrol et au Vorarlberg (zone française), le commandement français n'ayant donné qu'en septembre 1945 l'autorisation de reconstituer les syndicats.

En raison de la répartition du territoire en plusieurs zones, comme aussi des circonstances que nous venons d'exposer, le développement des syndicats n'a pas pu avoir lieu de manière uniforme. Par la suite également, les moyens de communiquer avec l'ouest du pays restèrent très précaires et c'est seulement en échangeant en contrebande des informations écrites qu'on parvint à mettre sur pied un mouvement syndical vraiment homogène.

La répartition en zones porte non seulement le plus grave préjudice au développement économique de l'Autriche, mais elle entrave aussi tous les efforts déployés en matière d'organisation.

Les ouvriers et les employés autrichiens se déclarèrent prêts dès le début à contribuer de toutes leurs forces à la reconstitution des syndicats et c'est ainsi que, malgré les plus grandes difficultés, l'Union syndicale autrichienne devint une organisation qui com-

prend aujourd'hui plus d'un demi-million de membres. Si le développement de l'économie autrichienne n'avait pas été si fortement entravé, le nombre des membres de l'Union serait actuellement beaucoup plus élevé. De même, des centaines de milliers d'hommes se trouvent encore en captivité.

La différence essentielle avec l'état de choses antérieur à 1934 réside dans le rassemblement, en une organisation homogène, des salariés groupés auparavant en syndicats de diverses tendances. Les expériences faites jusqu'ici donnent à penser que cette nouvelle forme d'organisation a fait ses preuves et qu'elle subsistera. Les points de friction sont de moins en moins nombreux et la collaboration peut être considérée comme bonne.

La structure de l'Union syndicale autrichienne a un caractère fortement centralisateur. Alors qu'on comptait avant février 1934 quarante-trois fédérations, l'Union syndicale autrichienne n'en compte plus que seize. Ce sont les fédérations: 1. des employés de l'économie privée; 2. des employés des services publics; 3. des employés communaux; 4. des employés des professions libérales; 5. des travailleurs du bâtiment et du bois; 6. des ouvriers de l'industrie chimique; 7. des cheminots; 8. des ouvriers des arts graphiques et des branches travaillant le papier; 9. des travailleurs du commerce et des transports; 10. du personnel de l'hôtellerie et des cafés-restaurants; 11. des travailleurs de l'agriculture et de la sylviculture; 12. des travailleurs de la branche des produits alimentaires, des boissons et du tabac; 13. des ouvriers métallurgistes et des mineurs; 14. des ouvriers du textile, de l'habillement et du cuir; 15. des employés des postes et télégraphes; 16. du personnel de maison et employés des établissements de plaisir.

L'Union syndicale autrichienne a la personnalité juridique.

Quant à sa structure financière, elle est la suivante: Les cotisations sont perçues par les fédérations qui en remettent le produit, à raison de 83%, à l'Union syndicale. Celle-ci se charge de toutes les dépenses d'ordre administratif. De même, elle assumera par la suite le versement des secours, et cela aux membres directement, par l'entremise des fédérations. Une liste générale des membres a été établie pour être transmise aux différentes fédérations. La centralisation s'est révélée être le meilleur moyen d'assurer la reprise de l'activité des fédérations, car celles-ci n'auraient pas été en mesure, au début, de mettre sur pied l'appareil nécessaire, d'autant moins que même l'impression centralisée des documents et des timbres de cotisation se heurta aux plus grandes difficultés. On voit dès lors ce qu'auraient été ces difficultés si chacune des fédérations avait dû assumer elle-même ce travail! Après la remise des listes des membres, il sera de nouveau possible de laisser aux fédérations leur entière liberté de mouvement en ce qui concerne la perception des cotisations, l'établissement et l'en-

voi des formules d'admission, etc. Cependant, l'aspect extérieur des registres des membres restera uniforme à l'avenir également.

Sur la part de 17% du produit des cotisations restant aux fédérations, 2% sont destinés à couvrir les frais de perception: les fédérations ont toute latitude de répartir comme bon leur semble, entre les caissiers et les groupements locaux, les sommes qui leur sont ainsi laissées. Quant au solde, soit 15%, il est destiné, à raison de 10%, à des dépenses extraordinaires, le reste, soit 5%, étant réservé aux groupements locaux.

Dans les pays où l'idée fédéraliste est particulièrement vivante, une centralisation aussi rigide risque de ne pas être comprise. Il faut également avouer, par souci d'objectivité, que les syndiqués autrichiens n'approuvent pas tous ce système. Mais les avantages de ce dernier sont si grands qu'il ne sera pas possible, à l'avenir non plus, d'y renoncer.

Les comités et les fonctionnaires des différentes fédérations, de même que le comité de l'Union, ont été désignés jusqu'à présent par les hommes de confiance des organisations et non point par des congrès. Cependant, il sera procédé à des élections au cours de l'été encore, dès l'instant où l'Union syndicale autrichienne sera complètement organisée, après quoi les différentes fédérations convoqueront des congrès. Enfin, le tout sera couronné, conformément aux principes démocratiques dont s'inspire l'Union, par l'organisation d'un congrès syndical qui aura lieu à la fin de l'automne.

Le comité de l'union est dirigé par un président et deux vice-présidents dont chacun représente l'une des trois tendances. Le président est un syndicaliste libre, tandis que les deux vice-présidents, sont l'un, communiste, et l'autre, membre du Parti populaire.

Chacune des seize fédérations désigne un représentant au comité de l'Union; parmi ces délégués, on compte actuellement quinze syndicalistes libres et un communiste. Pour que les minorités soient dûment représentées, chacune d'elles envoie deux délégués supplémentaires au comité. Pendant la période s'étendant entre deux congrès syndicaux, le comité et son secrétariat sont les organes directeurs du mouvement syndical autrichien. Une conférence des comités traite les questions importantes, à moins qu'il ne se révèle nécessaire, pour les régler, de convoquer un congrès syndical extraordinaire. Le comité de l'Union peut confier au directoire, dont font partie les secrétaires centraux, l'exécution de certaines tâches.

L'Union syndicale entretient également des secrétariats régionaux et locaux. De leur côté, les fédérations ouvrent elles-mêmes des secrétariats dans les régions où cela apparaît nécessaire en raison du nombre des membres.

Il existe d'autre part, dans le cadre de l'Union syndicale autrichienne, un secrétariat éducatif, un secrétariat féminin et un secrétariat de jeunesse, un soin particulier devant être voué aux questions intéressant ces deux derniers groupes de membres, ainsi qu'à l'éducation ouvrière. Il est d'autant plus essentiel que les fédérations s'occupent de la jeunesse qu'il n'existait plus de véritable mouvement syndical depuis 1934.

Depuis le congrès de Paris, l'Union syndicale autrichienne fait partie de la Fédération syndicale mondiale. Les différentes fédérations ont pris contact avec les secrétariats professionnels internationaux. Enfin, l'Union syndicale autrichienne est de nouveau en relations avec les diverses centrales nationales. Mais ces relations sont très difficiles, surtout en raison de la censure postale que les Alliés ont instituée en Autriche.

Les tâches qui incombent à l'Union syndicale autrichienne sont extrêmement ardues, ainsi que le montre l'article que nous consacrons dans le présent numéro à la situation économique de l'Autriche. Il s'agit à maints égards d'un véritable travail de Sisyphe. Le système des prix instauré par les nazis était un système artificiel. En cas de hausse des frais de production, les prix étaient stabilisés au moyen de subventions officielles afin d'empêcher une augmentation des salaires. Le nouvel Etat autrichien ne pouvant continuer à verser ces subventions, les prix montent, et cela sans qu'il soit possible de majorer les salaires en conséquence, les autorités d'occupation désirant maintenir le blocage des salaires qu'elles ont décrété. Aussi le problème des prix et des salaires représente-t-il aujourd'hui la principale des préoccupations des syndicats. C'est ainsi qu'on a créé récemment, au ministère chargé des questions sociales, une commission centrale des salaires dont la tâche consiste à adapter les salaires aux prix. La transformation de la législation nationale-socialiste d'après les principes d'une politique sociale moderne et le transfert des assurances sociales rencontrent des obstacles quasi insurmontables. D'autre part, les difficultés de ravitaillement aggravent la situation des ouvriers et des employés. En un mot comme en cent, les tâches de l'Union syndicale autrichienne sont immenses et seuls peuvent s'en rendre compte ceux qui ont la possibilité de constater de visu à quel point la situation de l'Autriche est précaire.

Malgré cela, l'Union syndicale autrichienne et ses fonctionnaires travaillent de toutes leurs forces pour procurer aux ouvriers et aux employés la position économique et sociale à laquelle ils ont droit. On a tout lieu d'espérer que ces efforts seront couronnés de succès. Pour cela, toutefois, il est indispensable que l'Autriche redevienne un bloc homogène et que les autorités d'occupation s'abstiennent d'intervenir dans sa vie économique!